



SNUipp - fsu

Hors de France

Circulaire n°11 - 25 décembre 2007

*Bonnes Fêtes de fin d'année et
Meilleurs Voeux 2008
à toutes et à tous*

Sommaire:

- 1- **Avantage Familial**
- 2- **CTP du 20 décembre: compte-rendu**
- 3- **CA du 10 décembre: compte-rendu**
- 4- **GREVE le 24 janvier: communiqués intersyndicaux**

1- Avantage familial

Avant la réunion du CTP, la Directrice de l'Agence a réuni les représentants des organisations syndicales pour faire le point sur l'avancement du dossier « Avantage Familial » et la sortie de l'arrêté permettant la mise en oeuvre du décret du 1er septembre 2007.

L'arrêté est désormais à la signature du ministère des Finances qui a reçu instruction du Premier Ministre de le signer. L'arrêté devrait donc sortir sous peu, mais les délais d'instruction et de mise en paiement conduira certainement à un versement au mois de mars (certains peut-être avant...)

L'arrêté définit des montants pour l'avantage familial par ville (ou zone de résidence), selon les trois mêmes tranches d'âge qu'actuellement (pour les majos et l'actuel avantage familial: de 0 à 10 ans, de 10 à 15 ans, de 15 à 21 ans) et selon le système prévu, qui définit de fait un « dispositif de garantie » pour les pays hors de l'Union Européenne: frais de scolarité + 60 euros (au titre de prestation

familiale), pour les pays de l'Union Européenne: allocations familiales (perçues séparément) + frais de scolarité. Notons au passage que les collègues pourront prétendre à l'ensemble des prestations familiales servies en France, comme l'allocation jeune enfant, ou pour enfant handicapé par exemple auxquelles ils n'avaient pas droit auparavant.

Pour les pays hors U.E: Si les frais de scolarité (+60 euros) sont moins élevés que l'avantage familial actuel, maintien de l'avantage actuel, si la somme frais de scolarité + 60 euros est supérieure à l'avantage familial actuel, le nouvel avantage familial est porté au niveau de cette somme frais de scolarité +60 euros.

Pour les pays de l'Union Européenne, la comparaison a été effectuée de la sorte: si le montant avantage familial actuel - 60 euros est supérieur aux frais de scolarité, c'est ce montant qui est versé, si au contraire il est inférieur aux frais de scolarité, le nouvel avantage familial est porté au niveau des frais de scolarité. Les allocations familiales sont perçues intégralement dans les deux cas.

Les frais de scolarité pris en compte comprennent les frais de scolarité annuels plus les frais d'inscription annuels, mais pas les frais de première inscription.

Les frais de scolarité sont pris en référence aux frais demandés dans l'établissement en gestion directe (s'il y en a un), sinon dans l'établissement conventionné, et quand il n'y a pas de niveau correspondant à la tranche d'âge dans la zone de résidence, par rapport à la tranche d'âge immédiatement en dessous. Pour la tranche d'âge de 0 à 10 ans, ce sont les frais de scolarité de l'école maternelle ou élémentaire les plus élevés des deux qui sont pris comme référence. Il est possible qu'il y ait un décalage entre la tranche d'âge et le niveau de scolarité réel de l'élève (cas d'un élève qui passe en avance en 6ème): dans ce cas là, c'est la référence à la tranche d'âge qui s'applique.

Pour les enfants qui ne sont pas encore scolarisés, l'avantage familial versé est celui de la tranche d'âge 0-10 ans, comme s'ils étaient scolarisés (pour prendre en compte les frais de garde, notamment).

Un dispositif transitoire (sur 5 ans) est adopté pour les familles n'ayant qu'un seul enfant, sous réserve de ne pas changer d'établissement, qui leur maintient l'avantage familial actuel (puisque les allocations familiales n'existent pas pour 1 enfant).

L'Agence vérifie actuellement, pays par pays, la compatibilité ou la possibilité de choix entre le système des allocations familiales et de l'avantage familial et certaines prestations familiales versées par le pays d'accueil.

En Allemagne: d'après l'AEFE, il n'y aurait aucune difficulté à renoncer au Kindergeld, et choisir de bénéficier de l'avantage familial.

En Belgique: possibilité également de renoncer aux allocations locales.

En Espagne: possibilité de choisir le système de la déduction fiscale de 1200 euros annuels, qui est compatible avec l'avantage familial.

En Angleterre: semble aussi qu'il soit possible de renoncer au système local, mais il n'est pas sûr que les collègues aient intérêt à faire le choix de l'avantage familial...

D'autres pays sont également consultés (Canada, Brésil, Maroc,...) et les services de l'Agence en feront un état précis.

En revanche, à une question très précise concernant la possibilité de cumul de l'avantage familial et de la gratuité de la scolarité en cas de couple résident-contrat local, comme c'est le cas en Espagne, la directrice de l'Agence répond clairement par la négative... (contrairement à ce qui avait été dit en CTP au mois d'avril...) car pour elle, il y aurait « rupture d'égalité » avec les autres résidents dans le monde. En ajoutant qu'elle considère qu'elle a cherché à bâtir un système global, cohérent et juste au niveau mondial, qui coûte plus de 2 millions supplémentaires à l'Agence.

Les organisations syndicales ont rappelé qu'en Espagne, les collègues verraient leur situation se dégrader de par cet abandon du cumul (pour les couples résidents-contrat locaux) mais aussi du fait de la perte du SFT (supplément familial de traitement) aujourd'hui pris en compte dans le calcul des frais

à reverser. Cela fait beaucoup !

Le SNUipp a insisté sur la nécessité de trouver rapidement une solution pour la prise en charge des frais de première inscription, qui ont tendance à augmenter, parfois de manière très importante. Si cela ne peut pas être fait dans le cadre d'un système forfaitaire comme l'avantage familial, cela doit passer soit par une exonération de ces frais au niveau de l'établissement (sur consigne de l'Agence et avec compensation), soit sous forme d'un remboursement de ces sommes à l'agent concerné.

Nous avons ajouté qu'à l'heure où l'on parle beaucoup de « réseau » des établissements français à l'étranger quel que soit leur statut, il est tout à fait anormal qu'un collègue qui change d'établissement dans le même pays soit amené à payer plusieurs fois des frais de première inscription (comme c'est le cas cette année en Espagne). La directrice de l'Agence s'est engagée à réexaminer ces situations, au moins quand il s'agit d'un même pays.

Le SNUipp a fait remarquer qu'avec la mise en place du nouvel avantage familial, les établissements allaient percevoir de l'argent supplémentaire (paiement total des frais de scolarité des collègues résidents), et qu'il y avait donc la possibilité financière de faire un effort pour ce genre de situations et la prise en charge des frais de première inscription...

ISVL:

L'évolution des ISVL a été brièvement évoquée dans le cadre de cette réunion. Un arrêté est en préparation pour fixer les montants au 1er janvier. L'Agence a repris les évolutions effectuées par le MAE sur les indemnités de résidence (de deux sortes à cette époque: les évolutions du taux de change habituelles et les mesures structurelles selon l'évolution du coût de la vie locale, les loyers, la difficulté de vie dans le pays,...) et a proposé des corrections des mesures structurelles comme les fois précédentes (en tenant compte du classement des ISVL par rapport à celui des indemnités d'expatriation). La directrice note que la répercussion de ces mesures conduit à une hausse de l'enveloppe des ISVL, que le ministère des Finances semble contester en voulant ignorer l'augmentation du nombre de postes de résidents (116 créations avalisées au budget 2008) et le fait que, de plus en plus, les ISVL sont prises en charge par les établissements.

La situation de divers pays est rapidement évoquée, certains voyant leur ISVL revalorisée. Pour l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, l'ISVL va être différenciée selon les villes pour tenir compte des différences de cherté de vie différentes.

2- CTP du 20 décembre 2007

Ce premier CTP de l'année 2007-2008 se réunit après les élections de juillet 2007 où la FSU a remporté 4 des 5 sièges des représentants des personnels.

2-1 Carte scolaire 2007-08

Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux des créations et fermetures de postes qui ont eu lieu à la rentrée 2007. La plupart des créations de postes de résidents concernent des résidentialisations de TNR. Certaines fermetures de postes (Liban, Congo) ont eu lieu à cause de renoncement de collègues à la dernière minute, faute de candidats pour le recrutement ou par défaut d'obtenir le détachement. Ces postes sont réouverts à la carte scolaire 2008-09.

PAYS	VILLE	ETAB	FERMETURES		OUVERTURES	
			EXP	RES	EXP	RES
<i>Afrique subsaharienne</i>						
GHANA	Accra	EF J. Prévert				1 res adjt
REP DEM CONGO	Kinshasa	LF R. Descartes		1 res adjt		

PAYS	VILLE	ETAB	FERMETURES	OUVERTURES		
<i>Amérique</i>						
AFRIQUE du SUD	Johannesbourg	Lyc J. Verne		1 res Adj		
CANADA	Ottawa	Lyc Claudel		1 res Adj		
	Toronto	LF		4 res Adj		
<i>Afrique Méditerranéenne</i>						
LIBAN	Beyrouth	Collège protestant	1 res Adj			
<i>Asie</i>						
SINGAPOUR	Singapour	LF		3 res adjt		
<i>Europe</i>						
ALLEMAGNE	Dusseldorf	LF		1 res adjt		
	Francfort	LF V. Hugo		1 res adjt		
	Munich	LF J. Renoir		1 res adjt		
HONGRIE	Budapest	LF G. Eiffel		1 res adjt		
RUSSIE	Moscou	LF A. Dumas		2 res adjt		
SLOVAQUIE	Bratislava	EF		1 res adjt		
TURQUIE	Ankara	LF Ch. De Gaulle		2 res adjt		
TOTAL 1er degré			0	2	0	19
2 nd degré			1	15	1	7
TOTAL			1	17	1	26

Le poste ouvert au Ghana correspond à une résidentialisation au 1er septembre.

En Hongrie, une résidentialisation sur les 3 demandées en CE. Les deux autres figurent sur la carte 2008-2009.

Le SNUipp s'étonne de ne pas voir apparaître de proposition d'ouverture de poste de résident à Valparaiso (correspondant à une demande de résidentialisation exprimée dans le 1er degré) ni sur 2007-2008 ni sur 2008-2009! Il rappelle les dysfonctionnements de la CCPLA Chili lors du dernier recrutement, qui ont conduit à écarter un collègue vrai résident. Ce que l'Agence reconnaît, tout en se réfugiant derrière le fait qu'elle a été prévenue trop tard.

Le SNUipp se déclare surpris de l'avis soi-disant transmis par l'Agence lors du dernier recrutement de contrat local à Buenos Aires (Mermoz), qui tranche le débat ouvert en CCPLA en faveur du vote de l'administration. L'Agence, qui au départ répond n'avoir pas donné d'avis direct, se reprend en affirmant qu'il a été établi comme règle d'éviter de vider de ses personnels l'établissement conventionné de Martinez en recrutant systématiquement ses contrats locaux dans l'autre établissement (Mermoz). Elle ajoute comme argument que les deux établissements sont à très courte distance l'un de l'autre. Le SNUipp réplique que la distance n'est pas kilométrique mais financière, puisque les contrats locaux de Mermoz touchent 40% de plus que ceux de Martinez: un effort pourrait être fait par l'établissement conventionné sur ce point, au lieu d'établir avec l'Agence des règles limitant le recrutement des personnels, solution un peu facile!

2-2 Carte scolaire 2008-09

Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux des créations et fermetures de postes pour l'année 2008-2009.

PAYS	VILLE	ETAB	FERMETURES		OUVERTURES	
			EXP	RES	EXP	RES
<i>Afrique subsaharienne</i>						
GUINEE	Conakry	LF A. Camus	1 adjt			1 res adjt
NIGERIA	Lagos	LF L. Pasteur				1 res adjt
REPUBLIQ CONGO	DEM Kinshasa	LF R. Descartes				1 res adjt
<i>Amérique</i>						
ANGOLA	Luanda	Lyc Alioune				1 res adjt
CANADA	Calgary	LF L. Pasteur				2 res adjt
CHILI	Santiago	LF A. de St Exupéry			1 EMFE	
COSTA RICA	Tres Rios	LF	1 directeur			
DJIBOUTI	Djibouti	LF				1 res adjt
ETATS-UNIS	San Francisco	LF La Pérouse			1 CPIEN	
KENYA	Nairobi	LF D. Diderot				1 res adjt
PANAMA	Panama	EF P. Gauguin				1 res adjt
<i>Afrique Méditerranéenne</i>						
EGYPTE	Le Caire	LF				1 res adjt
LIBAN	Beyrouth	CPF				1 res adjt
	Beyrouth	L Abdel Kader				1 res adjt
TUNISIE	La Marsa	EF P. Verlaine			1 PE AIS	
<i>Asie</i>						
CHINE	Shanghai	EF				1 res adjt
JAPON	Tokyo	L franco-japonais				1 res adjt
KOWEIT	Koweit	LF				1 res adjt
PHILIPPINES	Paranaque	EF			1 directeur	
QATAR	Doha	LF				1 res adjt
SINGAPOUR	Singapour	LF				2 res adjt
VIETNAM	Ho Chi Minh Ville	EF Colette			1 EMFE	
<i>Europe</i>						
ALLEMAGNE	Francfort	LF V. Hugo				2 res adjt
	Hambourg	LF St Exupéry				2 res adjt
	Heidelberg	EF P.M Curie				1 res adjt

PAYS	VILLE	ETAB	FERMETURES		OUVERTURES	
BULGARIE	Sofia	LF V. Hugo				1 res adjt
CHYPRE	Nicosie	Annexe Limassol		1 res adjt		
ESPAGNE	Barcelone	LF				1 res adjt
	Villanueva	LF Molière				1 res adjt
HONGRIE	Budapest	LF G. Eiffel				2 res adjt
SUEDE	Stockholm	LF St-Louis				1 res adjt
TOTAL 1er degré			2	1	5	29
2 nd degré			6	4	17	64
TOTAL			8	5	22	93

Ces mesures ont fait l'objet de nombreux échanges. Le SNUipp a questionné l'Agence sur les nombreuses demandes des collègues et des conseils d'établissements qui n'ont pas été prises en compte par l'Agence, notamment les demandes de régularisation de TNR (ex Cambodge où il ya 6 TNR dans le premier degré, aucun d'accordé, ou en Ethiopie,....) ou les demandes de création de poste (Djibouti- une seule accordée sur deux-, Haïti). Dans la plupart des cas, puisqu'il s'agit de créations de postes de résidents entièrement à la charge des établissements, la raison invoquée est la difficulté financière de l'établissement. Pas d'argent, pas de poste ! Ce qui suffit à démontrer toute l'injustice de ce système qui reporte entièrement sur l'établissement la charge de ces postes de résidents et crée une injustice manifeste selon la "richesse" de l'établissement.

Un certain nombre de situations n'ont pas fait l'objet de demandes à l'Agence, alors que nos collègues sur place sont demandeurs.

Par ailleurs, dans plusieurs pays **d'Afrique** classes en catégorie A (Angola, Nigéria, Guinée, Congo), l'Agence crée des postes de résidents ou transforme des postes d'expatriés en résidents. Le SNUipp doute qu'il existe dans ces pays un vivier suffisant pour couvrir ce type de poste et pense que des créations de postes d'expatriés y sont plus que jamais nécessaires (le poste de résident du Congo n'a d'ailleurs pu être pourvu en 2007-2008, faute de candidature!). Notons également que ces pays étaient les derniers à pouvoir obtenir des postes d'expatriés enseignants du 1er degré comme adjoints ; les critères d'attribution de ces derniers élaborés ces dernières années par l'Agence elle même ne sont donc plus respectés !

La FSU pose la question de l'attractivité des postes en **Algérie** et pense qu'il est nécessaire d'y proposer plus de postes d'expatriés. Selon l'Agence, il y a un certain vivier, même si perdue la question de la sécurité.

Au **Liban**, l'Agence se propose de mener une réflexion sur les établissements, de nature très diverse (MLF plus confessionnels) qui scolarisent tout de même plus de 13000 élèves! Elle a le souci de constituer autour du SCAC un groupe d'expatriés (et donc pour le premier degré, un ou plusieurs conseillers pédagogiques) appelés à renforcer le pilotage des établissements homologués.

Sur Tripoli, l'Agence considère que la demande de création de poste de résident n'est pas prioritaire en raison de la « stagnation » des effectifs...

Maroc: Sur le pôle de Lyautey (Casablanca), alors qu'il y a 126 élèves supplémentaires, l'Agence répond au même type de demande par la négative en argumentant cette fois un nombre de résidents suffisant!

Alors qu'il est mis en évidence le problème de ventilation des élèves entre les établissements, qui conduit à une fuite du public marocain vers les écoles de l'OSUI, le SNUipp dénonce la mise en place de quotas pour limiter l'accueil d'enfants marocains dans certaines écoles (Meknes) alors qu'il ya de la place, et la tentative de récupérer un poste de résident pour transfert sur Fez. Selon l'Agence, la communauté scolaire, qui refuse toute modification, est un obstacle à toute proposition de ventilation différente entre les établissements. Elle va toutefois examiner de près les limites - surprenantes - à l'accueil des enfants marocains.

Suite à la proposition faite à **Tunis** de création d'un poste d'expatrié AIS, le SNUipp se félicite de cette création qui correspond à un réel besoin et rappelle la mauvaise volonté passée du poste à ce sujet quand deux postes avaient été créés il y a deux ans (ce qui a tout de même obligé le service pédagogique à se rendre sur place afin d'expliquer le rôle de l'AIS, un comble !), insiste sur le nécessaire développement d'un réseau et demande à l'Agence pourquoi la demande de création d'un poste de résident, justifiée par l'arrivée de 80 nouveaux élèves n'a pas été honorée: selon l'Agence, le nombre de titulaires est suffisant. Les 80 élèves sont pourtant à accueillir!

Sur la question posée du devenir de La Soukra, l'Agence répond que le sujet est à l'examen avec le poste, que rester à La Soukra est tentant, mais que le coût du loyer est élevé. L'Agence informe qu'une extension de la Marsa est à l'étude, ainsi qu'un éventuel déménagement de la Soukra à La Marsa.

Le SNUipp s'étonne de la transformation en **Guinée** du poste d'expatrié en poste de résident. Selon l'Agence, sur les trois postes d'expatriés à pourvoir à la rentrée, un seul est transformé en poste de résident. Le SNUipp exprime son désaccord et se demande si, comme dans d'autres pays de catégorie A, il existe un vivier suffisant pour prétendre recruter un résident...

Au **Costa Rica**, le SNUipp regrette que des considérations d'ordre "diplomatiques" (relations entre la section française et costaricienne) conduise à la suppression du poste de directeur, nécessaire au bon fonctionnement d'une école française: selon l'Agence, la renégociation du convenio a vu la suppression à la fois du poste de la directrice costaricienne et de la directrice française, mais il s'agirait d'une mesure provisoire. Le SNUipp le souhaite aussi.

En **Argentine**, le même problème se pose que pour le Costa Rica : les difficultés dans l'interprétation du rôle de chacun pour ce qui est du public argentin ont soit disant obligé l'Agence à supprimer le poste de proviseur-adjoint. Ces dernières années déjà un des deux postes de directeur d'école avait été supprimé, ce qui conduit à une surcharge de travail administrative du collègue.

A la demande du SNUipp, l'Agence confirme le nouveau maillage pédagogique des **Etats-Unis**: un inspecteur basé à Ottawa, un conseiller pédagogique sur Washington chargé des établissements côte Est, un autre à San Francisco pour la côte ouest.

Par ailleurs, l'Agence n'a rien fait au sujet des demandes d'expatriés émises par le Honduras ou le Mexique, ce que le SNUipp déplore.

11 nouveaux postes de résidents en **Europe**: il s'agit en fait de 9 résidentialisations pour 2 vraies créations de postes, l'une à Sofia, l'autre à Villanueva de la Cañada (Madrid).

A **Chypre**, la fermeture du poste de l'annexe de Limassol est décidée suite à la réintégration de la collègue en poste et au petit nombre d'élèves (10)

Espagne: Le SNUipp s'étonne que les ouvertures de nouvelles classes maternelles en septembre 2008 annoncées avec force bruit par le service culturel et les responsables des établissements de Barcelone et Madrid ne soient accompagnées pour le moment d'aucune demande d'ouverture de postes de résidents !

Vote sur la carte scolaire 2008-09

Contre : 4 (FSU)

Abstention : 0

Pour : 6 (5 Adm. et 1 SE)

(Après une intervention pour expliquer qu'il était contre, le SE vote pour !)

2-3 Liste des postes d'expatriés 2007

Le service du personnel de l'AEFE communique aux représentants des personnels la liste des personnels expatriés pour la rentrée de septembre 2007.

2-4 Profils des postes d'expatriés

Le Snes FSU demande des précisions sur le libellé des postes et l'emploi des mots : souhaitable, indispensable..

2-5 Lettre de mission type des expatriés

Après un long exposé de la part de la directrice adjointe rappelant les missions de l'Agence et le rôle des personnels expatriés il est demandé aux représentants des personnels leur avis. Devant l'absence de document sur lequel ceux ci auraient pu travailler et le refus de la directrice adjointe à organiser un groupe de travail sur ce thème, les représentants des personnels ne voyant pas l'objet de ce point demande à passer au suivant.

2-6 I.SVL

« Augmentation de l'ISVL »: ce point annoncé à l'ordre du jour a fait immédiatement l'objet d'une rectification de la part de la directrice: il ne s'agit pas d'une augmentation mais des rectifications habituelles. (Ouf.. on aurait pu croire au Père Noël !)

La directrice nous fait part des objectifs de l'AEFE de réduire les écarts entre ISVL et Indemnités d'Expatriation. Pas d'ISVL en dessous de 15 % de l'IE pour les pays de catégorie A, pas d'ISVL en dessous de 10 % pour les pays de catégorie B et pas d'ISVL en dessous de 8,5 % pour les pays de catégorie C. Pour arriver à ces résultats les augmentations ou les diminutions des IE seraient répercutés sur les ISVL selon les critères cités plus haut. Mais dans certains pays (comme l'Espagne ou l'Allemagne..), il serait tenu compte des différences du coût de la vie selon les villes.

Les collègues de Djibouti, de Hongrie, de Norvège, de Haïti, d'Inde, de Turquie, des Seychelles, du Cambodge, des Comores, d'Italie et du Gabon nous ont fait remonter leurs remarques sur l'insuffisance du montant de l'ISVL dans leur pays lors de notre enquête pour le CTP. Nous avons donc demandé que ces cas soient étudiés de façon attentive par l'AEFE et que des mesures conséquentes soient prises.

Le SNUipp a une nouvelle fois posé la question de la diminution de l'ISVL en cas de congé maladie, mesure particulièrement pénalisante pour les collègues. A la demande des organisations syndicales d'appliquer les mesures en vigueur au ministère de tutelle MAE (arrêté RIST) le service juridique de l'AEFE nous a répondu qu'une solution positive était envisagée, même si l'application de l'arrêté semble poser problème dans le cas des personnels contractuels, c'est à dire justement ceux de l'AEFE! Tant que cette solution positive ne sera pas effective, le SNUipp ne manquera pas de le rappeler à l'Agence et continuera à intervenir pour modifier le décret 2002-22.

2-7 Etat des lieux de la Formation Continue

La nouvelle responsable du service pédagogique fait un état chiffré de la situation. Pour l'année 2007 2008 :795 stages, 42600 stagiaires.Un des thèmes de formation sera la formation des AVS (aide à la

vie scolaire) et prise en charge du handicap ainsi que l'application de la loi sur le handicap dans les établissements du réseau.

Les observations des représentants des personnels ont porté sur :

- l'application de la circulaire de l'Agence n°3058 du 27/11/2007 qui porte sur la création et les modalités de fonctionnement de la cellule de formation continue. Le SNUipp demande qu'en plus de sa mise en application dans tout le réseau, il soit tenu compte de la structure de certains établissements en pôle (Maroc) pour l'existence de ces cellules. Le SNUipp demande que les représentants des personnels soient des représentants élus ou choisis par les collègues et non nommés par les chefs d'établissements ou cooptés. Les critères de choix doivent faire l'objet d'une totale transparence.

- le fonctionnement des comités de suivi. Le Snuipp insiste sur la déperdition des informations qui aboutit à une inadéquation entre ce qui a été demandé par les collègues et ce qui leur est proposé.

- Les représentants des personnels demandent que les décisions prises sur ce thème en séminaire de zone des chefs d'établissements fassent l'objet d'une communication à l'ensemble des collègues.

- la durée des stages et leur prise en charge: les représentants des personnels rappelle une nouvelle fois que la réforme de la prise en charge des frais de mission et des déplacements a abouti à une baisse des demandes. Dans certains pays, avancer les frais, pour les collègues contrats locaux ou même résidents, est impossible.

Dans le cadre de ce point sur la formation continue est abordée également la prise en charge des **frais d'inscription au CNED**. L'Agence demande pour le remboursement des frais une attestation de suivi (document qui n'est plus fourni par le CNED mais qui va être demandé par l'Agence, à défaut le relevé de notes de trois devoirs envoyés au minimum). Les représentants du personnel insistent sur l'effort que représente pour les collègues la préparation à ces concours, parfois ils décident de les préparer sur deux ans et n'envoient donc pas les trois devoirs demandés pour la prise en charge des frais. Ils font également observer qu'une majorité de ces collègues sont des contrats locaux pour lesquels c'est un réel effort financier... La FSU demande l'abrogation de cette condition.

- **Remboursement des frais de stage, mise en oeuvre du décret 2006-781 (ainsi que l'application de l'article 6 pour les déplacements pour passer un concours).**

A la demande des représentants des personnels sur la prise en charge par l'administration des frais de transports pour les collègues agents de l'Etat qui viennent passer des concours organisés par l'administration en France, conformément à l'article 6 du décret 2006-781, le service juridique répond que ces frais ne peuvent être pris en charge que si le concours est organisé par le ministère du corps dont ils dépendent (ce que ne dit pas le texte cité en référence). Pour lui, un instituteur détaché à l'AEFE désirent passer le concours de professeur des écoles ne pourra y prétendre puisque le concours n'est pas organisé par l'AEFE. A suivre...

En revanche, selon la même logique, les convocations à des entretiens organisés par l'AEFE devraient donner lieu à une prise en charge. A cette observation de la FSU, la directrice répond par l'affirmative mais en soulignant la nouvelle charge budgétaire que cela représenterait. La FSU demande qu'en tout état de cause cela ne constitue en aucun cas un motif pour écarter le dossier d'un collègue.

2-8 Comité Hygiène et sécurité

Pour le moment l'AEFE se base sur les cellules existantes comme au Maroc pour faire un bilan et considérer l'application de la circulaire dans d'autres points du réseau.

2-9 A.R.T.T (projet du 3.07.2007)

Le Comité technique paritaire est consulté sur l'application de la circulaire relative aux cycles et horaires de travail ainsi qu'aux congés annuels et modalités d'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) des agents en fonction dans les services centraux de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

La communication est faite par le secrétaire général qui décrit les particularités du rythme de travail au long de l'année scolaire des personnels de l'AEFE avec les phases de recrutement et les phases de

mise en place du personnel nouvellement nommé.

A l'observation des personnels sur la différence des horaires de travail entre Nantes et Paris, Mme Genest, chef du service des personnels, répond que pour Nantes l'horaire est calqué sur celui du MAE. Les représentants du personnel se prononcent de façon positive sur le projet tout en soulignant la surcharge de travail sur certains secteurs et le manque de personnel.

2-10 Questions diverses

Situation administrative

- **Paiement de la NBI** (nouvelle bonification indiciaire) pour les directeurs et situation des directeurs d'école qui ne sont pas expatriés (Bilbao, Nosy Bé, Tananarive, Gambie...) et « faisant fonction ». A la revendication de paiement de la NBI formulée par le SNUipp, l'Agence répond qu'il est impossible à l'étranger de verser les 8 points de NBI aux directeurs résidents. Le SNUipp suggère alors de leur verser une bonification, par exemple en les surclassant de groupe d'indemnité d'ISVL, ce que l'Agence juge impossible dans l'application des textes en vigueur. Mais le SNUipp revendique une modification des textes, tout au moins la parution d'un texte qui permette le versement à l'étranger de la NBI (et des autres indemnités perçues en France), comme cela a été possible pour les indemnités péri-éducatives.

- **Fonctionnement de la convention avec l'ADOS** (association des oeuvres sociales du MAE): le secrétaire général de l'AEFE informe de la poursuite du programme et des réflexions pour que le personnel du siège puisse en bénéficier.

- **Promotions 2007**: Le SNUipp pose la question de la régularisation très tardive des promotions de 2007. Certains collègues n'ont toujours pas reçu le rappel sur salaire. L'Agence explique ces retards par la tenue tardive de la dernière CAPN d'une part et le changement du système informatique du bureau de la gestion des personnels d'autre part. Les nouveaux contrats ont été traités en priorité, les promotions ensuite. Toutefois, certains collègues ne toucheront leur retard de promotion que sur la paye du mois de décembre, et... d'autres collègues nouvellement nommés ne seront régularisés qu'à la fin du mois de janvier 2008, ce que le SNUipp juge proprement scandaleux !!! Bien que ces retards excessifs ne se reproduiront plus selon l'Agence, le SNUipp a demandé l'intervention de celle-ci auprès du M.E.N, afin que la CAPN se tienne le plus tôt possible en 2008.

- **Dubaï**. Il a été annoncé en CCPLA qu'à l'avenir, les TNR passeront par une période d'essai de deux mois comme le stipule la loi émirienne avec pour juge le directeur du primaire et validation ou départ à la fin de cette période. Le SNUipp proteste contre le rôle que l'on prétend faire jouer au directeur, qui n'a pas de compétence d'inspection. L'Agence s'engage à vérifier l'information.

- **Finlande**: menaces de non renouvellements des détachements: le Conseiller Culturel Adjoint a évoqué le fait de faire passer le renouvellement de contrat en CCPLA, comme un nouveau recrutement. Le service du personnel de l'Agence rappellera au poste les règles des renouvellements de contrat.

- **Chine - doubles contrats**: Existence de double contrats, français et chinois tous statuts confondus. Pour avoir un visa de travail les personnels français du lycée doivent signer un contrat de travail chinois. Or, ce contrat chinois est en contradiction avec le contrat de l'AEFE (congés maladie,...). La directrice de l'Agence souligne que dans les relations employeur-employé ce ne sera pas le contrat le moins favorable qui sera appliqué. Donc les personnels sont bien sous contrat de l'établissement pour les recrutés locaux et sous contrat AEFE pour les résidents.

Chine - Congé maternité: La FSU demande quel est le nombre de semaines de congé accordées aux recrutés locaux lors d'un congé maternité. L'Agence répond que le congé maternité est de 12 semaines. La FSU demande qu'il soit au moins aligné avec le congé maternité chinois qui prévoit 13 semaines de congé.

- **Recrutement des résidents.** Le SNUipp demande à l'Agence de retirer, dans sa circulaire pour le recrutement, les termes «A qualité de dossiers équivalents... » pour la remplacer par « Dès lors que le dossier est recevable... », estimant que dès lors que l'on a affaire à deux titulaires, les dossiers sont bien équivalents. L'Agence refuse de retirer cette phrase mettant en avant sa liberté d'apprécier la qualité pédagogique des dossiers. Le SNUipp manifeste son plus profond désaccord: on ne recrute pas des résidents sur profil de leur dossier, mais bien en fonction de leur qualité de titulaires et de résidents ! Quant à l'appréciation de la "qualité pédagogique" d'un dossier, elle ne saurait se limiter à la seule note pédagogique qui dépend, pour le 1er degré, de chaque inspection académique et varie énormément d'un département à l'autre (pour une même "qualité pédagogique" et un même échelon, l'écart de note peut être de plus de 2 ou 3 points): qui dans les SCAC, au moment du recrutement, prendra en compte cette réalité de base ?

- **Recrutement des personnels locaux en EGD en Italie:** Le SNUipp se réjouit de la décision prise en CCPLA en Italie d'appliquer l'arrêté du 23 février 2007 relatif aux compétences des CCPLA en matière de recrutement des personnels locaux. Il s'étonne toutefois qu'il ait fallu voter l'application d'un texte de l'Agence en CCPLA et encore plus que certains membres de l'administration aient voté contre l'application ce texte. Pour autant, il ne remet pas en cause l'existence et le rôle des commissions locales des contrats locaux qui doivent continuer à travailler sur l'ensemble des sujets concernant les contrats locaux (contrats de travail, rémunération, progression de carrière, droits,... y compris recrutement et licenciement).

Questions relatives au droit syndical et à la représentation dans les instances

- **Chine :** refus par le poste de faire siéger en CCPLA les représentants désignés par la FSU (les collègues avaient choisi de faire siéger un représentant du 2nd degré dans la CCPLA du 1er degré, et vice-versa dans celle du 2nd degré). Les représentants des personnels ont marqué vivement leur désaccord avec l'interprétation tarabiscotée et l'attitude hautaine du responsable du service juridique. Ils maintiennent que seules les organisations syndicales sont responsables du choix de leurs représentants. Le responsable du service juridique veut-il provoquer un boycott des sessions de la part des représentants du personnel à la CCPLA Chine ? Veut-il invalider par ailleurs toute décision prise par les CCPL1 où des collègues du second degré siègent au titre leur organisation syndicale, comme c'est le cas dans de nombreux pays pour le SE ? La FSU va étudier par elle-même la question. Le responsable du service juridique nous renvoyant à l'interprétation du Conseil d'Etat par le biais de son Commissaire du gouvernement, nous ne manquerons pas de le faire.

- **Honduras :** 1) Demande par le directeur de preuve d'appartenance à un syndicat pour siéger en CCPLA. C'est une atteinte à la liberté syndicale et même tout bonnement à la liberté de penser, c'est inadmissible. L'Agence rappellera à M. l'Ambassadeur les règles de représentations syndicales lors des Commissions consultatives paritaires locales.

2) Problème du nombre de sièges de la CCPLA. : la CCPLA compte actuellement deux sièges au lieu de trois. Le SNUipp réclame le rappel des textes au Honduras où le poste n'était soit-disant pas au courant des dispositions du nouvel arrêté (de février 2007) concernant le nombre de sièges en CCPLA.

- **Kenya :** atteinte aux droits des personnels - droit syndical et droit de grève. Un mouvement de grève a eu lieu le 18 décembre à Nairobi pour dénoncer notamment la réunion des parents délégués hors conseil d'école et sans présence des enseignants par la directrice, le refus que les collègues convoqués à un entretien sans objet (ce qui est irrégulier) puissent être accompagnés par un représentant syndical ou tout autre personne et l'autoritarisme de la directrice et de l'IEN. L'Agence

affirme que l'administration et les personnels ont trouvé un point d'accord concernant les deux premiers aspects: à savoir que les relations parents / direction seront désormais régies par les textes en vigueur (la présence des parents d'élèves dans l'enceinte de l'établissement après le début des cours doit être justifiée institutionnellement) - ce qui est la moindre des choses! - et que l'IEN accepte que les collègues soient dorénavant accompagnés lors des entretiens.

Le secteur géographique rappellera d'autre part à l'IEN que la note administrative est une prérogative du chef d'établissement. De plus, contrairement à ce qui a été dit aux collègues de Nairobi, tout rapport professionnel concernant un membre du personnel rédigé par le directeur, l'IEN ou le proviseur doit faire l'objet d'une communication à l'intéressé.

Problèmes financiers et matériels

- **Espagne:** Remise en cause de la **prime d'installation** sous divers prétextes. Tout enseignant recruté hors Espagne par les établissements en gestion directe avec le statut de contrat local (ceci inclus les Résidents à recrutement différé) a droit à une prime d'installation, qui doit lui être versée dans son intégralité et en application de la note rédigée par le service. Suite à nos multiples interventions locales, le Service Culturel a proposé de rédiger à nouveau la note de septembre 2007 de façon à lever toute erreur d'interprétation et accepte que la prime soit versée dans son intégralité aux personnels concernés. Il reste maintenant à régler le problème du non versement d'une partie de la prime à certains de nos collègues en septembre 2006, la situation de ces collègues ne présentant de surcroît par rapport à la note de septembre 2006 aucune ambiguïté! Le SNUipp considère cependant que le problème est en voie de règlement... mais ne sera réglé qu'une fois la situation de 2006 régularisée.

- **Maroc :**

- **part patronale des recrutés locaux avant 2001.**

L'Agence, selon la réponse de l'expert juridique, va proposer aux personnels concernés une somme correspondant pour la période en litige dûe avant 2001. Les personnels seront libres d'accepter ou de refuser. Ils pourront utiliser les sommes perçues pour racheter les droits sur un régime français. Le SNUipp considère qu'il y a une certaine avancée sur ce point, les réponses fournies par le même expert lors des précédents CTP prétendaient qu'aucune solution n'était possible !

- **fiscalité des ATOS marocains**

Ils rencontrent les mêmes problèmes que certains personnels d'ambassade...

- **Tunisie : amélioration des rémunérations des contrats locaux par rapport à la législation locale.**

L'Agence considère que la demande d'augmentation de salaire n'est pas en cohérence avec le salaire déjà élevé de départ. L'évolution dynamique de la masse salariale ainsi que celle de la monnaie locale par rapport à l'euro, a conduit à une augmentation des frais de scolarité de 10% par an, et à une augmentation globale de ceux-ci de 40% sur 4 ans. Les agents tunisiens bénéficieraient de salaires élevés, pour des durées de travail différentes de celles pratiquées en Tunisie. L'Agence réfléchit à un dispositif.

- **Attribution de logements de fonction :** règles d'attribution dans les EGD : quelles fonctions donnent accès à un logement?

Selon l'Agence, il existe deux cas de figure. Pour les EGD qui sont propriété de l'Agence, elle applique la même règle qu'en France. Les logements sont attribués selon la règle de "nécessité absolue de service". L'Agence considère que doivent être logés le Proviseur et l'Agent Comptable. S'il reste des logements, l'Agence souhaite leur transformation en bureaux ou salles de classes.

Pour les EGD propriété du MAE, (Ex : Madrid) l'Agence n'a pas encore résolu le problème du mode de fixation des loyers ou de l'autorisation de l'occupation des domaines. Dans le cadre de la gestion de France Domaines, il est toutefois souhaité que s'applique là encore la règle de "nécessité absolue de service" : attribution des logements de fonction au Proviseur et à l'Agent Comptable, puis s'il reste des

logements disponibles, aux Proviseurs Adjoint, en donnant évidemment la préférence aux familles avec plusieurs enfants à charge. Le SNUipp remercie l'Agence pour ces précisions.

Questions diverses relatives aux Etablissements du réseau / à la scolarité / à la pédagogie

- **Semaine de 24h dans le 1er degré**

Suite à l'annonce du ministre de l'Education Nationale de ramener l'horaire des élèves du premier degré de 26 heures à 24 heures hebdomadaires, le SNUipp demande à l'AEFE quelles seront ses orientations pour la rentrée de septembre.

Dans certains établissements du réseau, l'horaire de 26 heures est déjà dépassé, voire même les 28 heures prévues par la circulaire de l'AEFE de 2004 sur l'enseignement des langues vivantes, pour pouvoir mettre en place l'étude de la langue du pays et l'anglais. Dans d'autres, les élèves doivent mener de front le programme français et le programme du pays. Une harmonisation est donc nécessaire tout en préservant la spécificité de l'enseignement sur le réseau. Le SNUipp rappelle que les enseignants demandent une augmentation du temps de concertation entre collègues, notamment pour mieux assurer la prise en charge des élèves en difficulté.

Le service pédagogique a proposé aux représentants du personnel de programmer une réunion de travail à la rentrée de janvier sur cette question.

- **Prise en charge des enfants handicaps et formation des aides à la vie scolaire (AVS):** En réponse à la question du SNUipp, la chef du service pédagogique a rappelé que la prise en charge des enfants handicaps dans l'ensemble du réseau est une des priorités du plan d'orientation stratégique de l'AEFE (le SNUipp n'y est pas pour rien, qui était intervenu à plusieurs reprises pour que cette dimension ne soit pas oubliée...). L'application de la loi demande une réflexion d'ensemble, l'embauche et la formation des AVS en constituent un des points prioritaires.

- **Prise en charge des élèves en difficulté:** Depuis plusieurs années, le SNUipp revendique la création de réseau d'aides à la prise en charge de ces élèves sur l'ensemble du réseau... et continuera de le faire afin que l'Agence qui, souvent préfère se cacher cette réalité, en prenne enfin toute la mesure. Au Maroc, où existent deux structures de type RASED (incomplets, mais qui fonctionnent...), les collègues demandent la création d'une telle structure pour le Nord du pays, et ne comprennent pas pourquoi la demande n'est pas relayée par le pôle.

- **Honduras :** filtrage par le directeur des questions relatives à la vie de l'établissement proposées par les représentants du personnel en CE

3- Conseil d'Administration du 10 décembre 2007

Ce CA a été reporté deux fois, une première fois en raison des grèves survenues en novembre puis pour des raisons d'emploi du temps. Le SNUIPP déplore le caractère tardif de ce conseil d'administration (CA) de rentrée, le manque de certains documents, le retard dans les envois et l'ordre du jour pléthorique qui aurait nécessité deux CA !: 21 points à l'ordre du jour sans compter les questions diverses !

Les grands points de l'ordre du jour du CA :

- **Le point de rentrée ...très tardif**
- **Le rapport annuel d'activité**
- **Le bilan du Plan d'Orientation Stratégique 2003/2007**
- **La programmation annuelle immobilière : projets en cours?**
- **La charte**
- **La prise en charge des frais de scolarité et avantage familial : pour quand?**
- **Le budget primitif pour 2008**

1) Point de présentation du réseau de l'AEFE :

Etablissements 449 dont 74 EGD, 172 conventionnés, 203 homologués. La plus forte augmentation d'effectifs est en Asie : 2131 élèves cette année.

Personnels : 6287 postes: 1263 postes d'expatriés, 5024 postes de résidents . 384 administratifs et 5903 enseignants. Pour les enseignants: 2368 dans le premier degré et 3535 dans le second degré.)
12 000 postes de contrats locaux

Elèves : l'AEFE note une hausse de 10 000 élèves dont 3622 élèves français.

1/5 des effectifs seulement a été absorbé par les écoles homologuées (dixit l'AEFE)

La capacité d'accueil des établissements est arrivée à saturation.

Les syndicats (FSU,SE UNSA) s'interrogent sur le nombre de création de postes pour encadrer les 10 000 élèves de plus dans le réseau: 21 dont une partie en recrutement local. Avec les fédérations de parents d'élèves, ils se félicitent de l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger mais déplorent la limitation des moyens, les trop nombreuses familles écartées du réseau (établissement en gestion directe et conventionnés), le volume des bourses inférieur à celui de l'année dernière avec la même constatation pour les bourses d'excellence, bourses réservées aux élèves les plus brillants, en baisse de 20% depuis 2005.

En ce qui concerne l'homologation il est à noter que 23 demandes ont été présentées par des établissements non homologués et que 15 d'entre eux l'ont reçue. La directrice de l'Agence souligne la nécessité d'un suivi de ces homologations.

2) Le rapport d'activité 2006-2007 de l'AEFE (à voir sur le site de l'Agence)

La FSU déplore l'absence de tout chapitre concernant le **dialogue social** au sein de l'agence dans ce document de référence : quid des rencontres avec le personnel, des mouvements sociaux de l'année écoulée, des pressions exercées sur les établissements...Ne serait-ce pas le reflet d'un manque de dialogue réel ? d'une prise en compte effective des revendications des personnels des établissements ?

Le SNUIPP remarque l'indigence du chapitre « formation continue » qui se résume à un mode d'emploi succinct alors que ce sujet est primordial pour la garantie de la qualité de l'enseignement dans les établissements . Dans certains pays on constate, sur le terrain, une régression quantitative et qualitative. Les problèmes liés à l'avance des frais demandée aux collègues et le montant des remboursements nuisent au bon fonctionnement du système. L'Agence s'engage à faire apparaître un chapitre «dialogue social» dans le prochain rapport d'activité.

Vote : 21 votants dont 4 contre (FSU) et 2 abstentions (SE-UNSA)

3) Bilan du Plan d'Orientation Stratégique 2003-2007 (POS)

Le POS (plan d'orientation stratégique) était pensé de manière à ne pas entraver le bon développement du réseau sans coût supplémentaire pour l'Etat . Nous connaissons les effets de ce plan d'orientation stratégique: suppression à tour de bras des postes d'expatriés, augmentation au compte goutte des postes de résidents à coût complet pour les établissements, priorité donnée à la politique immobilière, celle ci en grande partie à la charge des établissements au détriment de l'amélioration des conditions de travail et de salaire des personnels et des projets pédagogiques.

Madame Bossière ,directrice de l'Agence peut déclarer que c'est un succès, puisque force est de constater la hausse des effectifs depuis 3 ans.Mais pour nous ce constat ne saurait constituer l'unique critère d'évaluation du POS : quid de la prise en charge des élèves en difficulté par exemple? La FSU signale que le POS a été conçu comme un guide et qu'il n'a pas été suffisamment utilisé comme tel pour le travail du CA de l'agence.

➤ **Les 3 grandes missions que l'AEFE devait mener à bien dans ce POS:**

■ **Développer la capacité du réseau à remplir sa fonction de service public d'orientation et d'intégration dans l'enseignement supérieur.**

Ces 4 ans ont vu la création d'une cellule d'orientation chargée de la formation dans chaque établissement d'enseignants pour animer des cellules relais. La cellule d'orientation de l'AEFE s'est également chargée de l'orientation personnalisée des élèves de première et de terminale de nombreux établissements du réseau, elle a élaboré des programmes de stage en entreprise, et s'est occupé de la mise en ligne des dossiers bleus pour l'entrée dans les universités françaises. Elle assure le suivi des bourses d'excellence.

■ **Développer les projets pédagogiques français**

Le POS a permis le développement de programmes pilotes pour les langues, par la structuration de l'enseignement de la langue du pays de la maternelle au bac, l'introduction de l'anglais dans les classes élémentaires et le développement des filières bilingues (Bruxelles et Johannesburg).

Cependant il est à déplorer que les projets de certification de fin d'études internationales au sortir du secondaire n'aient pas abouti et que le travail sur l'adaptation des programmes reste inachevé.

Les syndicats s'interrogent sur les progrès accomplis dans l'application de la loi sur le handicap dans les établissements français.

■ **Développer la coopération éducative:**

L'accueil des élèves étrangers se trouve confronté au problème de saturation des écoles. Le « plan-école », qui doit être renseigné par les postes, a pour but d'identifier le public ciblé mais il n'y a pas de place pour ce public ! Cependant pour l'instant, seule la moitié des postes a répondu aux instructions du MAE ! Le travail est loin d'être achevé !

La FSU dénonce les actions de coopération coup par coup de coopération qui ne s'inscrivent pas dans un travail cohérent.

Le dernier volet du partenariat agence/établissements se concrétisera par la mise en place et la signature d'une charte .

➤ **Les moyens mis à la disposition de l'Agence pour mener à bien ces missions:**

■ L'Agence a désormais **la maîtrise de l'évolution des droits de scolarité** mais force est de constater une hausse très importante des frais de scolarité en 3 ans : 12% en moyenne.

■ **La compétence immobilière** a été transférée mais sans un vrai transfert des ressources afférentes.

■ **La recherche des nouveaux financements** auprès des entreprises et de l'Union Européenne s'est révélée peu probante car les entreprises participent déjà par le biais de la participation aux écolages.

■ **Décontrentation de certaines tâches de gestion** (crédits de voyage pour les expatriés) et résidentialisation , à coût complet, pour les établissements de titulaires non-résidents. Cela s'est traduit par un important transfert de charges sur les établissements et les familles qui atteint aujourd'hui les limites du supportable.

L'élaboration d'un nouveau plan d'orientation stratégique va s'organiser parallèlement aux plan-écoles demandés aux ambassadeurs, aux travaux de la Commission Livre Blanc présidée par Alain Juppé et à la Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP) demandée par le président. Celui ci va redéfinir les missions du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, les métiers et veiller à l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de moyens sur le plan pluri-annual.. Le groupe de travail consultatif devrait présenter ses travaux en septembre 2008. Notons que ce groupe se constitue sur

le mode du volontariat sans prise en charge des frais de déplacements. Le SNUipp délèguera un de ses représentants à ce groupe de travail pour que les statuts des personnels soient pris en compte.

4) Programmation immobilière annuelle 2008:

De nombreuses villes sont concernées par des

- **Projets de construction:** Alger, Dakar, Ho Chi Minh Ville, Le Caire, Nouackchott, Pekin Sousse
- **Achats de terrain:** Londres, Moscou, Tananarive, Amman, Belgrade, Brasilia, Bucarest, Hanoi, Abidjan, Tokyo et Zagreb en vue d'une nouvelle construction.
- **Travaux de renovation,** de mise en conformité ou d'extension: Barcelone, Bruxelles, BuenosAires, Lisbonne, Madrid, Marrakech, Munich,Valence,Vienne.

Compte tenu de la politique immobilière de l'AEFE, la directrice souhaite créer une commission immobilière dont le rôle sera d'examiner, avant chaque conseil d'administration, les dossiers immobiliers (achat de terrains, construction de nouveaux établissements, travaux importants de rénovation).

La politique de l'AEFE n'a pas changé et il est certain que ces travaux seront à la charge des établissements avec les difficultés que cela entrainera: augmentation des frais de scolarités, réduction des budgets pédagogiques.

5) Projet de charte de l'Enseignement Français à l'Etranger et d'un guide de bon usage de la convention :

La charte et la convention sont issues du groupe de travail sur le rapport Ollivier, pour la définition de nouvelles relations avec les établissements.

La charte serait signée par des établissements conventionnés et en gestion directe mais aussi par des établissements homologués. La signature de cette charte entre l'AEFE et l'établissement engagera les deux partenaires sur un certain nombre de points:

- ◆ **les frais de scolarité** (les élèves d'établissements homologués bénéficient du système d'attribution des bourses de L'AEFE)
- ◆ **l'application des programmes français** et des directives pédagogiques de l'agence,
- ◆ **la participation des personnels au programme de formation continue.**

La FSU déplore que ce document n'aborde la situation des personnels que sous le volet de la formation continue. Or les établissements conventionnés et les établissements homologués emploient un grand nombre de collègues en contrat local, c'était donc le moment de faire un rappel sur le texte des «10 recommandations de l'Agence». Les établissements qui signeront la charte doivent non seulement s'engager sur la partie financière et la partie pédagogique mais aussi sur la façon dont seront considérés les personnels. De plus, la charte ne stipule rien concernant le suivi de l'homologation alors que la directrice de l'AEFE elle-même déplore ce manque de suivi dans le dispositif actuel. Pire, elle officialise l'entrée dans le réseau de l'ensemble des écoles homologuées, qui pourront sans doute en tirer avantage sans subir outre mesure des contraintes nouvelles les rapprochant de la convention. Ce texte qui comporte des risques de glissement vers la privatisation a fait l'objet d'un vote sur lequel la FSU s'est abstenue.

En ce qui concerne «le guide du bon usage de la convention» celui-ci permettra de définir les attributions des chefs d'établissements ordonnateurs en second de L'AEFE et les attributions des comités gestionnaires. Les engagements des deux partenaires doivent être contractualisés. La responsabilité pédagogique de l'établissement est un des pouvoirs propres du chef d'établissement.

6) Avantage familial et frais de scolarités des terminales.

La directrice de l'Agence s'engage: les textes d'application sortiront enfin avant la fin de l'année. Les collègues exerçant dans les établissements hors Union Européenne recevront donc un **avantage familial équivalent au montant des frais de scolarités plus soixante euros**. Ces soixante euros seront inclus dans la somme versée.

Pour les collègues exerçant dans l'Union Européenne, ils pourront percevoir l'**avantage familial équivalent au montant des frais de scolarités plus les allocations familiales**, un système de régulation pour les collègues qui n'ont qu'un seul enfant sera mis en place (ils percevront l'équivalent des 60 euros comme hors UE).

Le SNUipp se félicite de la mise en place de ce nouvel avantage familial et insiste sur les possibilités d'évolution du dispositif tout en regrettant vivement le retard pris pour sa mise en place. La question de la prise en charge des frais de première inscription reste posée.

Pour ce qui concerne la prise en charge des frais de scolarité des élèves de terminale, les dossiers seront traités directement par l'AEFE et le service des bourses.

L'administration rappelle que les familles devront faire une demande explicite de prise en charge et pour cela fournir une attestation de résidence et un justificatif d'inscription au consulat, un document sur le revenu des familles doit être joint sous pli fermé.

Pour les années scolaires prochaines, ce seront les commissions locales des bourses qui seront chargées du traitement des dossiers. L'Etat, pour subvenir à cette mesure, a ajouté 5 millions d'euros au budget des bourses et pour l'année 2008, où la scolarité des premières et des terminales sera prise en charge, le budget des bourses sera augmenté de 20 millions d'euros.

7) Budget 2008

Quelques chiffres:

- *Recettes propres*: 15 millions d'euros
- *Subventions*: 351 467 000 d'euros à travers le programme des bourses et l'allocation de fonctionnement.
- *Dépenses de personnel*: création de 4 postes d'expatriés pour des classes préparatoires, de 116 résidents à coût complet pour les établissements et de 7 postes en centrale (service des bourses)

A la lecture de ce budget, il y a de quoi être très inquiet:

Malgré une hausse substantielle des effectifs (+ 10 000 élèves) le budget est équivalent à celui de 2007. Pour équilibrer le budget, il y a un prélèvement de 8 millions sur le fond de roulement de l'AEFE pour les bourses et de 16 millions pour la programmation immobilière. Il ne reste qu'un fond de roulement de 12 jours, bien éloigné des recommandations de « bonne gestion » faites aux établissements publics. La subvention de fonctionnement ne couvre que 75% de la masse salariale contre 80 % l'an passé. Notons également les principes de régulation budgétaire qui amoindrissent les sommes à disposition sur la subvention de l'Etat. Les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves se sont élevées fortement contre une augmentation du pourcentage de la régulation budgétaire sur le montant alloué aux bourses.

Avec le budget 2008, l'Agence atteint la limite de l'exercice ! Les conséquences du désengagement de l'Etat, c'est bien une marge de manoeuvre plus que réduite dans la gestion des personnels - quelle possibilité d'évolution salariale ou d'ISVL pour les collègues cette année? La masse budgétaire consacrée aux ISVL devrait cependant progresser de 6 % en 2008.

Le SNUipp et le SNES ont tenu à souligner que l'alourdissement des charges des établissements dû à ce désengagement conduisent certains d'entre eux à préférer ou à souhaiter

le remplacement des postes de résidents par des postes de contrat locaux, coûtant moins cher. Cette tendance comporte des risques importants pour la qualité de l'encadrement dans certains établissements : présence en nombre insuffisant de personnel titulaire de la fonction publique, aggravation des difficultés de recrutement, transfert des charges atteignant certainement aujourd'hui, une limite à ne pas dépasser .

Au moment du vote les 5 représentants des personnels et les représentants des parents d'élèves ont voté contre et il y a eu 1 abstention et 13 voix pour.

Etaient présents au CA pour le SNUipp: François Turlan de Madagascar (représentant des personnels), Gwenaëlle Denis et Pilar Struillou (experts) secteur HDF.

4- GREVE le 24 janvier

A la suite du blocage des négociations salariales et des propositions inacceptables du ministre, les organisations syndicales de la Fonction Publique (et les fédérations de l'Education) se sont réunies fin décembre et ont appelé à une nouvelle grève unitaire le 24 janvier. Cf annexes.

Paris, le 25 décembre

*Pilar STRUILLOU - Gwenaëlle DENIS - Nathalie MALAPERT - Christophe LE BOLC'H -
Christophe JOSEPH - Jean-Michel CHASSAGNE - François LE FLOC'H - Philippe SEVERAC*

Annexe 1 - GREVE DU 24 JANVIER 2008

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique CGT – FO - FSU – UNSA – CFTC - Solidaires

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces pseudo négociations ne peuvent donc nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Paris le 18 décembre 2007

Annexe 2 - Communiqué des fédérations de l'Education

Grève le 24 janvier 2007

Les fédérations de l'Education FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education se sont réunies le 19 décembre. Elles constatent qu'en dépit de leurs interpellations les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou des diverses mesures annoncées en matière d'éducation.

Le gouvernement persiste dans une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes. Et tout montre que les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront, l'offre de formation sera réduite, restructurée comme dans l'Enseignement Professionnel. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra encore. A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires (salaires, carrières, statut...). Cette situation implique de poursuivre et amplifier la mobilisation.

C'est pourquoi elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations du 24 janvier et en débattant des suites.

Elles les appellent également à développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris, le 19 décembre 2007

La FAEN consulte ses instances et donnera sa réponse dans la journée du 20 décembre. Le SGEN-CFDT se prononcera ultérieurement.